

50 ans des secteurs sauvegardés en France ,évolution de l'outil et des pratiques

Antoine Bruguerolle

En 1962 André Malraux a promulgué une loi permettant la protection et la requalification des centres anciens en définissant des "secteur sauvegardé".

Le centre ancien des villes considéré comme un ensemble patrimonial est protégé et doté d'un outil d'urbanisme spécifique.

Le secteur sauvegardé a évolué durant 50 ans de 1962 à 2012 pour dépasser la notion de sauvegarde et proposer celle de mise en valeur .

Il s'agit d'un document d'urbanisme sectoriel dont l'objet est le patrimoine,il s'inscrit dans le plan général d'urbanisme et définit à travers un plan détaillé et un règlement spécifique, le droit du sol et les conditions d'intervention .L'objectif est d'inscrire le projet urbain dans une démarche raisonnée de développement historique,intégrant le patrimoine dans toutes ses dimensions (architecture,urbanisme,paysage,histoire et archéologie) avec l'architecture civile parfois vernaculaire avec sa stratigraphie historique.

Sur la base d'une étude réalisée pour le ministère de la culture ,avec 25 dossiers de ville, je me propose de présenter l'évolution de cet outil d'urbanisme ,dans son contenu à partir de la méthode d'analyse , de sa transcription juridique à travers la pratique des chargés d'étude et de certaines villes .